Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260416-2026_43-DE

AMBON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice :	**19**
Présents :	**16**
Votants :	**19**
Secrétaire de séance :	**Mme Jeanne LE PALLEC**

Date de la convocation : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Ambon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Noël PAUL, Maire.

Présents : MM et Mmes Noël PAUL, Erwan PERRUCHOT, Aurore CELARD, François ROBIN, Gwénola LE BRAZIDEC, Christophe CHEVEREAU, Nicolas MONATTE, Vincent REIGNER, Mélanie THÉBAUD, Anaïs ROBERT, Damien LE TENDRE. Ludivine LE NEVEN, Neige VICTOR, Jeanne LE PALLEC, Julien DEMETTRE, Delphine MATHOU.

Absents excusés : M. Christophe LE GAL ayant donné pouvoir à Mme Anaïs ROBERT,
Mme Claire LECUE ayant donné pouvoir à Mme Gwénola LE BRAZIDEC,
M. Guillaume FREDET ayant donné pouvoir à M. Julien DEMETTRE.

Absent : /

DELIBERATION 2026.43
OBJET: Affectation du résultat 2025 Budget annexe Mouillages.

Vu les articles L.2311-5, R.2311-11, R.2311-12 du Code générale des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 31 mars 2026,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Considérant que le besoin de financement intègre également le solde des restes à réaliser de l'exercice précédent,

Le vote du financier unique constitue l'arrêt des comptes de la commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser de la façon suivante :

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 056-215600024-20260416-2026_43-DE

- SECTION DE FONCTIONNEMENT
  - Recettes 8 807,60€
  - Dépenses 9 938,99€
  - Déficit 1 131,39€

- SECTION D'INVESTISSEMENT
  Réalisés
  - Recettes 0€
  - Dépenses 16 500,00€
  - Déficit 16 500,00€

  Restes à réaliser
  - Recettes 12 500,00€
  - Dépenses 9 000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

-AFFECTE les résultats de l'exercice 2026, pour le budget annexe mouillages, comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT-EXERCICE 2025	
A. Résultat exercice 2025	- 1 131,39 €
B. Résultat antérieur reporté (Année 2024)	-2 249,84 €
C. Résultat à affecter (A+B)	**-3 381,23 €**
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté (année 2024)	4 977,00 €
D. Déficit d'investissement reporté (année 2025)	-11 523,00 €
Restes à réaliser en dépenses	9 000,00 €
Restes à réaliser en recettes	12 500,00 €
E. Soldes des restes à réaliser d'investissement	3 500,00 €
F. Besoin de financement (D+E)	8 023,00€
G. Affectation en réserve au 1068" excédent de fonctionnement capitalisé"	**0,00 €**
H. Affectation au 002 "résultat de fonctionnement reporté"	**-3 381,23 €**

MAIRIE d'AMBON 6 (Morbihan)

Pour extrait conforme

Le Maire,

Noël PAUL